

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 16 mai 2017, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

**Étaient présents** : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, LOUIS Daniel,

**Absents excusés** : CLÉMENT Gérard ayant donné pouvoir à ESTRABAUT Vincent  
THIERRY Christian ayant donné pouvoir à GIRARD Betty

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Betty GIRARD a été élue secrétaire.

Date de convocation : 11/05/2017  
Date d'affichage : 11/05/2017  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 11 – Votants 13

Rappel de l'ordre du jour :

- **Budget communal** :
- Affectation des résultats
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif
- **Budget annexe assainissement** :
- Approbation du compte administratif
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote du Budget
- Convention de mise à disposition de personnel pour les TAP
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2017-9 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 275129.40 € et un déficit d'investissement de 75934.01 €, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- |   |   |             |
|---|---|-------------|
| - à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)   | : | 75934.01 €  |
| - Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002) |   | 199195.39 € |

**2017-10 VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, **à l'unanimité** :

**Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017**

Taxe d'Habitation	14.53 %
Taxe foncière bâti	11.30 %
Taxe foncière non bâti	16.78 %

## **2017-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 :

### **Investissement :**

Dépenses : 246 732.53

Recettes : 246 732.53

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 444 353.52

Recettes : 506 477.39

## **2017-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GIRARD Betty délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe dressé par Monsieur LEMOINE Thierry, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 508.70			15 343.76	3 508.70	15 343.76
Opérations de l'exercice	5 298.05	5 164.70	8 411.94	10 162.05	13 709.99	15 326.75
Totaux	8 806.75	5 164.70	8 411.94	25 505.81	17 218.69	30 670.51
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-3 642.05</b>		<b>17 093.87</b>		<b>13 451.82</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **2017-13 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, constatant que le compte administratif du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 093.87 €, un déficit d'investissement de 3 642.05€,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 3 642.05 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002) 13 451.82 €

## **2017-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LE RECEVEUR CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif annexe d'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Receveur a normalement administré le compte de gestion 2016

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2017-15 VOTE DU BUDGET ANNEXE SCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 de l'assainissement collectif du Bosquet,

#### **Investissement :**

Dépenses : 17 940.10

Recettes : 17 940.10

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 22 749.87

Recettes : 22 749.87

### **2017-16 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fusion de la communauté de communes du Val de l'Ailette avec la communauté de communes des Vallons d'Anizy, la Préfecture a recommandé la restitution de la compétence scolaire aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal a accepté par délibération le 15 décembre 2016.

Le personnel devenu communal, est toutefois mis à disposition de la Communauté de Communes afin d'assurer les TAP avec l'équipe d'animation.

Afin de procéder aux demandes de remboursement du personnel, une convention doit être signée entre les parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **accepte** la convention de mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes, jointe en annexe

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire de séance :

Betty GIRARD